

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1913

1<sup>er</sup> octobre 2009

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Abris Holdings 1 .....                           | 91817 | Logiciel Graphics S.A. ....   | 91793 |
| Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l.<br>..... | 91807 | Luxumbrella .....   | 91787 |
| AGROFEED S.à r.l. ....                           | 91805 | Martin Pecheur Limited .....  | 91799 |
| Alias Investment .....                           | 91824 | Massiv-Passiv S.A. ....   | 91789 |
| Atelier Graphique Bizart S.à r.l. ....           | 91778 | MECAN-Atelier de Réparations Mécani-<br>ques et Hydrauliques Angelsberg S.A. .. | 91794 |
| Autonomy Luxembourg One .....                    | 91803 | Mirim S.A. - société de gestion de patri-<br>moine familial .....               | 91793 |
| Blue Bird Immo S.A. ....                         | 91798 | Munitor Real Estate Development S.A. ..   | 91819 |
| Blue Dime Holding S.A. ....                      | 91823 | Nivak .....   | 91823 |
| Bond Subco I S.à r.l. ....                       | 91791 | Octopuz S.A. ....   | 91824 |
| Clyde Union S.à r.l. ....                        | 91791 | Olin Fund .....   | 91789 |
| ComOrg-Lux s.à r.l. ....                         | 91796 | Pareturn .....  | 91787 |
| CS Schranksysteme Sàrl .....                     | 91790 | QBIC .....  | 91796 |
| Dotcorp Finance S.à r.l. ....                    | 91791 | Rahmqvist International S.A. ....   | 91806 |
| Empik Centrum Investments S.A. ....              | 91824 | RCW Partners .....  | 91805 |
| Ex Pluribus Unum S.à r.l. ....                   | 91805 | RE Dental Products S.à r.l. ....  | 91788 |
| FHFA Center II S.A. ....                         | 91787 | Seiler S.C.I. ....  | 91802 |
| Fincer Lussemburgo S.A. ....                     | 91806 | Société Générale d'Arbitrages et de Parti-<br>cipations Luxembourg S.A. ....    | 91788 |
| Five Roads Lux S.à r.l. ....                     | 91795 | Sofraco S.A. ....   | 91788 |
| FM Holdings S.à r.l. ....                        | 91817 | Sofraco S.A. ....   | 91795 |
| Forum Mantes Luxembourg S.à r.l. ....            | 91778 | Stylor S.A. ....  | 91794 |
| FOTO.LU S.A. ....                                | 91778 | Tradition Eurobond .....  | 91816 |
| Gordon International S.A. ....                   | 91794 | Tradition Eurobond .....  | 91816 |
| Griven S.A. ....                                 | 91819 | Ülker Finance S.A. ....   | 91791 |
| Hazon S.A. ....                                  | 91823 | Vanden Co Investments S.à r.l. ....   | 91778 |
| Henv S.à r.l. ....                               | 91778 | Volga 2010 S.A. ....  | 91790 |
| Incomex S.A. ....                                | 91796 | Volga 2010 S.A. ....  | 91790 |
| Inno Progress S.A. ....                          | 91798 |   |       |
| Lampas Investment .....                          | 91822 |   |       |

**Henv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl  
Gérant  
Signature

Référence de publication: 2009114175/12.

(090137252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**Vanden Co Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 136.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, Boulevard Royal  
B.P. 742, L-2017 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009114176/13.

(090137270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**FOTO.LU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 142.508.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114292/10.

(090137384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Atelier Graphique Bizart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 63.869.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114290/10.

(090137379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Forum Mantes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.040.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of August.

Before Me Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who shall remain the depositary of the present deed,

There appeared:

FORUMINVEST INTERNATIONAL BV, a company organized under the law of Netherlands, with registered office at Gooimeer 11, 1411 DE Naarden (the Netherlands), registered with the Trade Register at Almere in the Netherlands under number 32084238

duly represented by Maître Nathalie HOULLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 17 August 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

### **Title I. Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, under the name of "FORUM MANTES LUXEMBOURG S.à.r.l." (hereafter the "Corporation"), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.;

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate object.** The object of the Company is to take participations in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign having principally a real estate object, so as the acquisition or construction of building for business purposes by way of lease or by any other way, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

Subsidiary, the object of the Company will cover the direct acquisition of any rights attached to real estate or real estate itself.

According to this, the Company may among other:

- Proceed to the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner.

- Proceed to the acquisition of any rights and obligation relating to the real estate leasing agreement.

- Proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

- Borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures.

- Grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

- Carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

### **Title II. Capital - Shares**

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed corporate capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each Corporate Unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of corporate units.** The Corporate Units are freely transferable among the members.

Corporate Units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The Corporate Units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Title III. General meetings of members

**Art. 7. Power of the general meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the transactions of the Corporation. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-a-vis the Corporation.

**Art. 9. Single member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV. Management

**Art. 10. Board of managers - Representation.** The Company is managed by one or more managers of type A and one or more managers of type B. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11. Meetings.** The board of managers choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail, phone, or by teleconferencing or other telecommunications media.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 12. Minutes of the meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 14. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

## Title V. Accounts

**Art. 15. Financial year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 16. Annual accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 17. Profits. Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the Corporate Units capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve (i) to pay a dividend to the members proportionally to the Corporate Units they hold or (ii) to carry forward them or (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members; the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. Winding up - Liquidation- Miscellaneous**

**Art. 18. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Corporate Units they hold in the Corporation.

**Art. 19. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and nine.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, FORUMINVEST INTERNATIONAL BV, prenamed, represented as stated here above, declares to subscribe for the fifty thousand (50,000) shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

#### *Extraordinary general meeting*

Then the sole member of the Corporation, representing the entire subscribed corporate capital and represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2) The number of managers is fixed at 3
- 3) The following persons are appointed managers for one year period:
  - M. Johannes VAN DER ENT, Class B manager, group controller, born on December 1, 1964, in Poortugaal (the Netherlands), residing at Gooimeer 11, 1411 DE Naarden,
  - Ms. Noella ANTOINE, Class A manager, accountant, born on January 11, 1969, in St Pierre (Belgique), residing professionally at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,
  - Ms. Charlotte BASTIN, Class A manager, accountant, born on July 10, 1978, in Charleroi (Belgique), residing professionally at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Pardevant, Maître Marc Lecuit notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société FORUMINVEST INTERNATIONAL BV, une société organisée sous la loi Néerlandaise, ayant son siège social à 1411 DE Naarden, Gooimeer 11, (Pays-Bas), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Almere aux Pays-Bas sous le numéro 32084238,

dûment représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 août 2009.

La procuration, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicable et les présents statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, sous le nom de "FORUM MANTES LUXEMBOURG S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs associé et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant principalement un objet immobilier, tel que notamment l'acquisition ou la construction d'immeubles en vue de leur exploitation par voie de location ou de tous autres moyens, l'acquisition de tous droits immobiliers, la détention, la gestion et le développement de ces participations.

A titre subsidiaire l'objet de la société couvrira l'acquisition en direct de tous droits et biens immobiliers.

A cet effet, la Société pourra notamment:

- procéder à l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen;

- procéder à l'acquisition de tous droits et obligations résultant de contrats de crédit-bail immobilier

- procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant

- contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance.

- accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

- avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale 1 Euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Le capital social souscrit peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Titre III. Assemblée générale des associés

**Art. 7. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote. Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 8. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 9. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

## Titre IV. Gérance

**Art. 10. Conseil de gérance - Représentation.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de type A et un ou plusieurs gérants de type B. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11. Réunions.** Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.



Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie, e-mail, par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 12. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 14. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16. Comptes annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 17. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou (iii) à un compte de réserve disponible. Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, les associés peuvent décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social de l'année qui précède aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution;
- l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires versés aux associés excèdent le montant finalement distribué aux associés selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de toute réserve distribuable.

## **Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 18. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19. Divers.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

### *Souscription et Libération*

FORUMINVEST INTERNATIONAL BV prénommée, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinquante mille (50.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

2) Le nombre des gérants est fixé à 3

3) Sont nommés gérants pour une durée de un an:

- Monsieur Johannes VAN DER ENT, gérant de catégorie B, comptable, né le 1<sup>er</sup> décembre 1964, à Poortugaal (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 1411 DE Naarden, Gooimeer 11 (Pays-Bas),

- Madame Noella ANTOINE, gérant de catégorie A, expert-comptable, née le 11 janvier 1969, à St Pierre (Belgique), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

- Madame Charlotte BASTIN, gérant de catégorie A, expert-comptable, née le 10 juillet 1978 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200). Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec nous le présent acte.

Signé: N. Houllé, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009119250/441.

(090143481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**FHFA Center II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.036.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 31<sup>ten</sup> Juli 2009*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst

1. Herr Frank Wegner, geboren am 12<sup>ten</sup> September 1969 in Elmshorn (Deutschland), mit Geschäftsanschrift in Haferweg 26, D-22769 Hamburg (Deutschland), zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft gemäß Artikel 12.1 der Satzung zu ernennen mit Wirkung zum 31. Juli 2009. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2011.

2. Herr Frank Wegner, vorbenannt, zum Delegierten der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft gemäß Artikel 15.1 der Satzungen zu ernennen mit Wirkung zum 31. Juli 2009. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31<sup>ten</sup> Juli 2009.

FHFA CENTER II S.A.

Dr Peter Hamacher / Edouard Georges

*Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats*

Référence de publication: 2009119235/22.

(090143434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 30.06.2009*

"Le conseil d'administration (le "Conseil") de la Société prend acte de la décision de M. Craig Fedderson de renoncer à son poste d'administrateur au sein de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le Conseil décide de nommer en remplacement, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, M. Yvan De Laurentis, Head of DepoBank & Investment Compliance, BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009119233/15.

(090143343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ("l'assemblée") tenue au siège social de la société le vendredi 28 août 2009 à 11 heures*

*Résolution 5*

"L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Georg Lasch, Paulo Guia et Yvan De Laurentis pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010."

*Résolution 6*

"L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009119232/17.

(090143323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**RE Dental Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.939.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 16 juillet 2009:

- Ancienne situation associée unique:

RIVERSIDE EUROPE DENTAL PRODUCTS, LLC: ..... 1.220 parts sociales

- Nouvelle situation associée unique:

Parts sociales

Riverside Europe Partners, LLC, avec siège social à Corporation

Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle (Etats-Unis d'Amérique),

enregistrée sous le numéro 3491890 ..... 1.220 parts sociales

Total ..... 1.220 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

*Pour RE Dental Products S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009119234/22.

(090143402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 5 juin 2009*

Point sur la vie juridique de Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg:

Le Conseil d'Administration marque également son accord pour changer l'adresse statutaire de Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg SA.. L'implantation de Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A dans des locaux spécifiques, situés au 11 boulevard Prince Henri à Luxembourg L-1724, conduit aujourd'hui à prendre cette dernière adresse comme adresse statutaire de SGAP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Patrick VINCENT / Pascal JACOB

*Administrateur Délégué / Responsable Administratif et Financier*

Référence de publication: 2009119228/17.

(090143224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 17.584.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

*Pour: SOFRACO S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009119196/15.

(090143473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

—  
*Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 20 août 2009:*

1. Démission de Monsieur Xavier SAUDREAU en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Xavier SAUDREAU, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 20 août 2009.

2. Cooptation de Madame Thouraya JARRAY en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU.

Conformément aux prescriptions de l'article 17 des Statuts de constitution du 24 janvier 2008, le Conseil d'administration décide de coopter, Madame Thouraya JARRAY, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris - La Défense, France, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU, avec effet au 20 août 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009119231/20.

(090143308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Massiv-Passiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.620.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société*

RCS Luxembourg B N° 86620 tenue en date du 16 juillet 2009 par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, reçu sous le numéro 32.603 de son répertoire.

Ladite assemblée générale a décidé ce qui suit:

- de modifier le nombre d'administrateurs de la Société et de le fixer à 5 (cinq).
- de nommer deux nouveaux administrateurs pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013 à savoir:

\* Monsieur Paul ALBERTY, architecte, demeurant au 33, Sellerstrooss, à L-8562 Schweich, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg; et

\* Monsieur Patrick MEISCH, technicien, demeurant au 5, Im Batz, Fischbach (Mersch), né le 26 mai 1967 à Luxembourg.

Senningerberg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme  
Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2009119236/21.

(090143292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**CS Schranksysteme Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 17, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.996.

—  
*Gesellschafterbeschluss vom 11. September 2009*

*Erster und einziger Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer, Herr Markus SCHMITZ, Handelskaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 19. Oktober 1964, wohnhaft in D-54296 Trier, 6, Löllberg (Deutschland), beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie, nach L-1221 Luxembourg, 17, rue de Beggen, zu verlegen.

Luxembourg, den 11.09.2009.

Markus SCHMITZ.

Référence de publication: 2009119608/13.

(090143608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Volga 2010 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.042.

—  
*Décision prise par l'actionnaire  
unique en date du 7 septembre 2009*

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Chlodwig Reuter, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, Paul Mousel, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg et Kurt Suntay, ayant son adresse professionnelle au 50, Quai Gustave-Ador, CH-1207 Genève sont reconduits pour une nouvelle année. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels 2009.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour VOLGA 2010 S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009119315/19.

(090143098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Volga 2010 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.042.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par le Conseil d'Administration en date du 27 août 2009*

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 65.477, en tant que Réviseur d'entreprises est renouvelé pour une nouvelle année en vue d'auditer les comptes annuels 2009.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour VOLGA 2010 S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009119313/17.

(090143101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Ülker Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.113.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 10 Septembre 2009*

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 10 septembre 2009 que les mandats de Mehmet Atila KURAMA, Ersin TOPÇUOĞLU et Mustafa BUYUKABACI, administrateurs, ainsi que le mandat de FIN CONTROLE, commissaire aux comptes, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

*Pour Ülker Finance S.A.*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2009119296/18.

(090143194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

*Associés:*

Les adresses privées des Associés sont désormais les suivantes:

- Monsieur Steve Rosenblum, résidant 47, Avenue Georges Mandel, F-75016 Paris;
- Monsieur Jean-Emile Rosenblum, résidant 66, Avenue Henri Martin, F-75016 Paris.

*Conseil de Gérance:*

Les adresses privées des Gérants sont désormais les suivantes:

- Monsieur Steve Rosenblum, résidant 47, Avenue Georges Mandel, F-75016 Paris;
- Monsieur Jean-Emile Rosenblum, résidant 66, Avenue Henri Martin, F-75016 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2009.

*Pour Dotcorp Finance S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009119301/25.

(090143174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bond Subco I S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 140.255.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'augmentation de capital social sous condition suspensive, reçu par son ministère en date du 11 novembre 2008, enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008, relation GRE/2008/4637, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008, référence L080190853, pour compte de la société à responsabilité limitée "Bond Subco I S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.255, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 14 janvier 2009,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE DANS LA VERSION ANGLAISE:

*First resolution*

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind and subject to the suspensive condition at (i) and (ii) article 5 of the Share Contribution Agreement between the Sole Member and the Company dated 10 September 2008 (the "Suspensive Condition"), having been purified, so as to bring it from its present amount of GBP 12,000 represented by 12,000 corporate units with a par value of GBP 1 each to the amount of GBP 2,015,856 represented by 2,015,856 corporate units having a par value of GBP 1 each together with a share premium amounting to GBP 26.180,470.

*Second resolution*

The Sole Member of the Company further resolved to issue, allocate, subscribe to and pay up subject to the purification of the Suspensive Condition 2,003,856 corporate units together with a share premium amounting to GBP 26.180.470 in consideration for a contribution in kind consisting of 100% of the ordinary shares (the "Contributed Shares") in share capital of Clyde Pumps Holdings Limited, having its registered office at 1 Red-wood Crescent Peel Park, East Kilbride G74 5PA, Scotland, a private limited company, registered with the UK Companies House register under the number SC317525, ("Clyde Pumps")

AU LIEU DE:

*First resolution*

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind and subject to the suspensive condition at (i) and (ii) article 5 of the Share Contribution Agreement between the Sole Member and the Company dated 10 September 2008 (the "Suspensive Condition"), having been purified, so as to bring it from its present amount of GBP 12,000 represented by 12,000 corporate units with a par value of GBP 1 each to the amount of GBP 2,015,856 represented by 2,015,856 corporate units, having a par value of GBP 1 each together with a share premium amounting to GBP 26.195,209.

*Second resolution*

The Sole Member of the Company further resolved to issue, allocate, subscribe to and pay up subject to the purification of the Suspensive Condition 2,003,856 corporate units together with a share premium amounting to GBP 26.195.209 in consideration for a contribution in kind consisting of 100% of the ordinary shares (the "Contributed Shares") in share capital of Clyde Pumps Holdings Limited, having its registered office at 1 Redwood Crescent Peel Park, East Kilbride G 74 5PA, Scotland, a private limited company, registered with the UK Companies House register under the number SC317525. ("Clyde Pumps")

IL Y LIEU DE LIRE DANS LA VERSION FRANÇAISE:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en nature et sous réserve de la condition suspensive de (i) et (ii) de l'article 5 du Contrat d'Apport de Parts Sociales entre l'Associé Unique et la Société daté du 10 septembre 2008 (la "Condition Suspensive") ayant été réalisée, pour le porter de son montant actuel de GBP 12.000 représenté par 12.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune au montant de GBP 2.015.856.- représenté par (2.003.856) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 26.180.470.-.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a ensuite décidé d'émettre, répartir, souscrire et payer après réalisation de la Condition Suspensive 2.003.856 parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 26.180.470.- en contrepartie d'un apport en nature consistant en 100% des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Apportées") du capital social de Clyde Pumps Holdings Limited, ayant son siège social à 1 Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, Glasgow, G74 5PA, Ecosse, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SC317525, ("Clyde Pumps")

AU LIEU DE:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en nature et sous réserve de la condition suspensive de (i) et (ii) de l'article 5 du Contrat d'Apport de Parts Sociales entre l'Associé Unique et la Société daté du 10 septembre 2008 (la "Condition Suspensive") ayant été réalisée, pour le porter de son montant actuel de GBP 12.000 représenté par 12.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune au montant de GBP 2.015.856.-



représenté par (2.003.856) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP /.- chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 26.195.209.-.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a ensuite décidé d'émettre, répartir, souscrire et payer après réalisation de la Condition Suspensive 2.003.856 parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 26.195.209.- en contrepartie d'un apport en nature consistant en 100% des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Apportées") du capital social de Clyde Pumps Holdings Limited, ayant son siège social à 1 Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, Glasgow, G74 5PA, Ecosse, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SC317525, ("Clyde Pumps")

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Relation: GRE/2009/3112. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119324/83.

(090143566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 août 2009*

1. La cooptation de M. Xavier SOULARD a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Eric MAGRINI n'a pas été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009119363/25.

(090143426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Mirim S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2009, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 19 août 2009, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial; Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086,

283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 SEP. 2009.

*Pour MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009119370/29.

(090143518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Gordon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119200/10.

(090143365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Stylor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 54.872.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2009*

- L'Assemblée nomme administrateur-délégué Monsieur Robert ELVINGER, administrateur, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009119279/14.

(090143209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119333/11.

(090143485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Five Roads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.846.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 août 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 Août 2009.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme José CORREIA né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 Août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009119383/19.

(090143122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Sofraco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.584.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 27 juillet 2009, la décision des Administrateurs du 31 mai 2006 de coopter VALON S.A., société anonyme, au Conseil d'Administration et la démission de Monsieur Christoph KOSSMANN du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement de M. Jean BODONI et de M. Guy KETTMANN, démissionnaires et le mandat de VALON S.A., société anonyme, a été renouvelé.

AUDIT TRUST S.A. société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Guy BAUMANN, démissionnaire.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 27 juillet 2009,

LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme holding SOFRACO S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg,

KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme holding SOFRACO S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et

VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme holding SOFRACO S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 SEP. 2009.

Pour SOFRACO S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009119368/34.

(090143533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Incomex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.775.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée  
générale ordinaire tenue en date du 28 août 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 août 2009, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

INCOMEX S.A.

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009119274/20.

(090143317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**ComOrg-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.  
R.C.S. Luxembourg B 112.840.

—  
Il résulte d'une résolution prise par les associées de la Société lors de l'Assemblée générale en date du 25 avril 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 83, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 26, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte d'une cession de parts sociales datée du 25 avril 2009 que Madame Hélène WEBER, demeurant à F-75001 Paris, 5, rue d'Argenteuil, a cédé la totalité de ses parts sociales, à savoir 20 parts sociales sur le total de 100 parts sociales qui constitue le capital de la Société, à Madame Françoise BOURGERY, Linguiste, demeurant à F-75011 Paris, 80, rue de la Roquette.

Par conséquent, à compter du 25 avril 2009, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

| Associées                           | Parts<br>sociales |
|-------------------------------------|-------------------|
| Madame Caroline SUSQUET . . . . .   | 60                |
| Madame Véronique BOURGOIS . . . . . | 20                |
| Madame Françoise BOURGERY . . . . . | 20                |
|                                     | 100               |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009119277/27.

(090143214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**QBIC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 76.722.

—  
L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul ALBERTY, architecte, demeurant au 33, Sellerstrooss, L-8562 Schweich, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg;

2.- Monsieur Aly GEHLEN, ingénieur, demeurant à L- 8388 Koerich, 21 rue de Steinfort, né le 30 août 1963 à Luxembourg; et

3.- JALYNN HOLDING S.A. avec siège social au 131, route du Vin, L - 5405 Bech-Kleinmacher, RCS Luxembourg B numéro 85605, représentée par Maître André Harpes, juriste, demeurant à L - 5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants déclarent être devenus les seuls associés de la société à responsabilité limitée Qbic, avec siège social à L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 76722, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 4 juillet 2000, acte publié au Mémorial C numéro 820 du 9 novembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch en date du 19 février 2009 publié au Mémorial C numéro 675 du 27 mars 2009, suite à un acte de cession intervenu comme suit:

- suivant contrat de cession de parts sous seing privé daté du 16 juillet 2009, conclu entre Monsieur Aly GEHLEN, précité et JALYNN HOLDING S.A., précitée à la suite duquel Monsieur Aly GEHLEN, précité a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société lui appartenant à JALYNN HOLDING S.A., précitée qui a accepté au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Une copie dudit contrat restera annexée au présent acte après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de la société, Monsieur Aly GEHLEN, précité avait informé son co-associé de son intention de céder deux cent cinquante parts (250) parts sociales de la Société qui avait alors déclaré ne pas vouloir exercer son droit de préemption.

Suite à cette cession de parts, le capital souscrit de la société est réparti comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1) Monsieur Paul ALBERTY, préqualifié, trois cent soixante- quinze parts sociales . . . . . | 375   |
| 2) JALYNN HOLDING S.A., préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .           | 250   |
| 3) Monsieur Aly GEHLEN, préqualifié, trois cent soixante- quinze parts sociales . . . . .   | 375   |
| Total: mille parts sociales . . . . .   | 1.000 |

#### *Intervention*

Sont alors intervenus Monsieur Aly GEHLEN agissant en sa qualité de gérant technique et administratif de la Société et Monsieur Paul ALBERTY agissant en sa qualité de gérant technique de la Société qui déclarent accepter la cession de parts sus-mentionnée au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ensuite, les comparants se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

En conformité à l'article 6 des statuts de la Société, l'assemblée agréée ladite cession de parts et constate que:

- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir du 16 juillet 2009.

- Le cessionnaire participe aux bénéfices à partir du 16 juillet 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société, à concurrence de dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 19.375,-) par annulation de six cent vingt-cinq (625) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, détenues par Monsieur Paul ALBERTY et JALYNN HOLDING S.A., précités et remboursement auxdits associés et de procéder immédiatement à une augmentation de capital d'un montant de mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125,-) pour ramener le montant de son capital souscrit à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) par incorporation d'une partie des bénéfices reportés en portant la valeur nominale des parts sociales à trente-quatre euros (EUR 34,-) chacune sans création de parts nouvelles.

L'assemblée précise que ladite réduction de capital emporte également la réduction subséquente dans les autres postes du bilan de la société sous capitaux propres.

L'assemblée donne tout pouvoir à la gérance afin de procéder au remboursement auxdits associés dans les termes et conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et à toutes écritures nécessaires.

L'existence desdits bénéfices reportés et des montants repris sous capitaux propres se dégage du bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008 et d'une attestation de la gérance datée du 16 juillet 2009 qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante (12.750,-) euros, représenté par trois cent soixante quinze (375) parts sociales de trente-quatre euros (EUR 34,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Monsieur Aly GEHLEN, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales . . . . . 375

Total: trois cent soixante-quinze parts sociales . . . . . 375

Les parts sociales sont toutes nominatives."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul ALBERTY en sa qualité de gérant technique avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Paul Alberty, Aly Gehlen, André Harpes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009. LAC / 2009 / 29024. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009119278/81.

(090143306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Inno Progress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.076.

*Auszug aus dem Protokoll*

*der außerordentlichen Generalversammlung vom Montag, dem 07.09.2009*

*Beschlüsse*

- Frau Svetlyna MINKO scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus;
- Herr Anatoly KELEMBET, Kaufmann, geboren am 06.03.1947 in Kamennye Potoki, wohnhaft in Boulevard Svobody 8/124, Surgut, Russland, wird mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, berufen;
- Herr Yury BUTAREV, Kaufmann, geboren am 28.08.1965 in Moskau, wohnhaft in 16, ul. Provsajusnaya, RU-117321 Moskau, Russland, wird mit sofortiger Wirkung zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, berufen. Entsprechend der außerordentlichen Generalversammlung wird er mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt, ihm wird das Recht zur alleinigen Vertretung der Gesellschaft erteilt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Abakus Service s.a.

Unterschrift

Référence de publication: 2009119276/22.

(090143269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

*Extrait du procès-verbal*

*de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mai 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mai 2009, que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

BLUE BIRD IMMO S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119269/18.

(090143325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Martin Pecheur Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.063.148.564,00.**

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.756.

In the year two thousand and nine, on the fourth of August.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Kingfisher International Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 Sheldon Square, Paddington, London, W2 6PX, registered at Companies House under number 02558762, acting through its Luxembourg branch Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch, having its address at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (the "Sole Shareholder") represented by Mr. Eric ISAAC, director, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, such proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered with it, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in "Martin Pecheur Limited" (the "Company"), a company incorporated under the laws of Jersey on 21 July 2009, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG and its central administration (head office) at 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as recorded by a notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Company is a private company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with its central administration (head office) in Luxembourg.

II. The Sole Shareholder holds all twelve thousand (12,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

III. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the authorised and issued share capital of the Company from twelve thousand Pound Sterling (£ 12,000) to one billion sixty-three million one hundred and forty-eight thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,148,564) by the issue to the Sole Shareholder of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four (1,063,136,564) shares, having a par value of one Pound Sterling (£ 1) each and a total subscription price of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564), by acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting of a loan receivable in an amount of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564) held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind");

- subscription to, and payment of, all new one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four (1,063,136,564) shares by the Sole Shareholder by transfer of the Contribution in Kind to the Company for a total subscription price of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564);

- acknowledgement of a report by the board of directors of the Company on the value of the Contribution in Kind, approval of the valuation of the Contribution in Kind at one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564);

- allocation of an amount of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564) to the Company's share capital account;

B. Consequential amendment (i) of article 6 of the memorandum of the Company as follows:

"The company's share capital is £1,063,148,564 divided into 1,063,148,564 ordinary shares of £1.00 each";

and (ii) of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

"The fully paid up and issued share capital of the company at the date of adoption of this article is £1,063,148,564 divided into 1,063,148,564 ordinary shares of £1.00 each".

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

*First resolution*

It is irrevocably resolved to increase the share capital of the Company from twelve thousand Pound Sterling (£ 12,000) to one billion sixty-three million one hundred and forty-eight thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,148,564) by the issue to the Sole Shareholder of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four (1,063,136,564) shares, having a par value of one Pound Sterling (£ 1) each at a total subscription price of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564), by the approval of a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting in the contribution of a loan receivable in an amount of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564) held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind"). The appearing party subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the Agenda by the transfer of the Contribution in Kind to the Company. Consequently the amount of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564) is allocated to the share capital. The above Contribution in Kind has been the subject of a valuation report of the board of directors of the Company dated 4 August 2009. The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of directors believes that the value of the contribution in kind, being the principal amount of a loan receivable held by the sole shareholder of the Company, amounts to GBP 1,063,136,564 and thus is at least equal to the nominal value of the 1,063,136,564 shares to be issued by the Company."

In view of the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564). Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It is further resolved to allocate an amount of one billion sixty-three million one hundred and thirty-six thousand five hundred and sixty-four Pound Sterling (£ 1,063,136,564) to the share capital.

*Second resolution*

Consequential to the preceding resolution, it is resolved to amend (i) article 6 of the memorandum of association of the Company and (ii) article 3 of the articles of association of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand eight hundred Euros (6,800.- €).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

**A COMPARU:**

Kingfisher International Holdings Limited, une limited company constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 3 Sheldon Square, Paddington, Londres, W2 6PX, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 02558762, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise Kingfisher International Holdings Limited -Luxembourg Branch, ayant son adresse au 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l' "Associé Unique"), représentée par Monsieur Eric ISAAC, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique détenant toutes les parts sociales émises dans "Martin Pecheur Limited" (la "Société"), une société constituée selon les lois de Jersey en date du 21 juillet 2009, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, et son administration centrale au 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, tel qu'enregistré dans un acte notarié du notaire soussigné, demeurant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:



I. La Société est une private company (société à responsabilité limitée) constituée selon les lois de Jersey ayant son administration centrale (bureau principal) à Luxembourg.

II. L'Associé Unique détient toutes les douze mille (12.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social autorisé et émis de la Société de douze mille Livres Sterling (£ 12.000) à un milliard soixante-trois millions cent quarante-huit mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.148.564) par l'émission à l'Associé Unique de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre (1.063.136.564) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix de souscription total de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564), par acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564) détenue par l'Associé Unique (l' "Apport en Nature");

- souscription et libération de toutes les un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre (1.063.136.564) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par le transfert de l'Apport en Nature à la Société pour un prix de souscription total de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564);

- constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, approbation de l'Apport en Nature à un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564);

- allocation d'un montant de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564) au compte de capital social de la Société;

B. Modification subséquente (i) de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social de la société est de £1.063.148.564, représenté par 1.063.148.564 parts sociales ordinaires de £ 1,00 chacune."

et (ii) de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social émis et entièrement libéré de la société à la date d'adoption des présents statuts est de £1.063.148.564, représenté par 1.063.148.564 parts sociales ordinaire de £ 1,00 chacune."

Les décisions prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé irrévocablement d'augmenter le capital social de la Société de douze mille Livres Sterling (£ 12.000) à un milliard soixante-trois millions cent quarante-huit mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.148.564) par l'émission à l'Associé Unique de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre (1.063.136.564) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix de souscription total d'une Livre Sterling (£ 1), par l'approbation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en un apport d'une créance d'un montant de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564) détenue par l'Associé Unique (l' "Apport en Nature"). La partie comparante a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit dans l'ordre du jour par le transfert de l'Apport en Nature à la Société. Par conséquent, le montant de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564) est alloué au capital social. L'Apport en Nature qui précède a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté 4 août 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance est d'avis que la valeur de l'apport en nature, composé du montant principal sous une créance détenue par l'associé unique de la Société, est égale à 1.063.136.564 Livres Sterling et est donc au moins égale à la valeur nominale des 1.063.136.564 parts sociales à émettre par la Société."

Au vu de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564). Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer un montant de un milliard soixante-trois millions cent trente-six mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (£1.063.136.564) au capital social.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 6 et 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

91802

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille huit cents euros (6.800,- €).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ISAAC - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2009. Relation GRE / 2009/2901. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009119282/176.

(090143316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Seiler S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg E 1.849.

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Madame Nicole SEILER, chargée de cours, née à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1954, divorcée, demeurant au 132A route d'Ehlerange, L-4108 Esch-sur-Alzette.

2.- Madame Cynthia JOST, employée privée, née à Esch-sur Alzette, le 19 octobre 1974, mariée sous le régime de la séparation des biens avec Monsieur Frankie KLINKERT, demeurant 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem.

Lesquelles comparantes sont les deux seules et uniques associées, Madame Nicole SEILER, à concurrence de dix mille dix-neuf (10.019) parts d'intérêt et Madame Cynthia JOST, à concurrence d'une (1) part d'intérêt de la société "SEILER S.C.I." (la "Société"), une société civile immobilière de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 132A, route d'Ehlerange, L-4108 Esch-sur-Alzette, constituée sous la dénomination de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JOST-SEILER-NOEL" suivant acte notarié reçu le 5 septembre 1979, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 30 novembre 1979, numéro 281. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé à la date du 19 décembre 2005, laquelle assemblée fut publiée au Mémorial le 18 janvier 2008, numéro 139.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 1.849.

Lesquelles comparantes, en leurs qualités de seules et uniques associées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associées décident de modifier, conformément à la faculté prévue par l'article TROIS (3) des statuts de la Société, la durée de la Société "SEILER S.C.I." de sa durée fixée initialement à trente (30) ans à partir de la date de sa constitution en une durée illimitée.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société.

L'article TROIS (3) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 3. Durée.** "La société est établie pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations."

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire remplaçant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SEILER, C. JOST, A. BIEL.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10445. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119292/47.

(090143192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

### **Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"AUTONOMY MASTER FUND LIMITED", a company having its registered office in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

duly represented by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "AUTONOMY LUXEMBOURG ONE", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.335, incorporated pursuant to a notarial deed on February 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 of April 20, 2007. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on May 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1240 of June 27, 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholder decides to reduce the Company's share capital, by an amount of forty-nine thousand five hundred and eighty-five US Dollars (USD 49,585.-) (the "Reduced Amount"), so as to bring the share capital from sixty-nine thousand five hundred and eighty-five US Dollars (USD 69,585.-) down to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by cancellation of one thousand two hundred (1.200) shares without par value, currently held by the sole shareholder, and by reimbursement of forty-nine thousand five hundred and eighty-five US Dollars (USD 49,585.-).

The shareholder decides to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the cancellation of the shares.

#### *Second resolution*

The shareholder decides to fix the nominal value of the shares at twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

#### **Art. 6. Capital.**

"The capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

"AUTONOMY MASTER FUND LIMITED", ayant son siège social in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "AUTONOMY LUXEMBOURG ONE", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.335, constituée suivant un acte notarié en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 20 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1240 du 27 juin 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq US Dollars (USD 49.585,-) (le "Montant Réduit"), de sorte que le capital social est porté du montant de soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq US Dollars (USD 69.585,-) à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) par l'annulation de mille deux cents (1.200) parts sociales sans désignation de valeur nominale actuellement détenues par l'associé unique et par remboursement de quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq US Dollars (USD 49.585,-).

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'annulation des parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'associé décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq US Dollars (EUR 25,-).

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6.** "Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,-) chacune".

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2009. Relation: EAC/2009/10353. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119293/99.

(090143198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.663.625,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.374.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 9 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009119390/16.

(090143056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

—  
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGROFEED SARL

Signature

Référence de publication: 2009119330/11.

(090143537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**RCW Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 115.385.

—  
*Extrait de procès-verbal du conseil d administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juin 2009*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Marco RANIERI, demeurant professionnellement au 130, chaussée de Boitsfort, B-1170 Bruxelles, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009119336/15.

(090143603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.482.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires tenue au siège social en date du 14 septembre 2009*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice De Boni employée privée, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- Mademoiselle Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- Monsieur Aleidus Bosman, employé privé, né le 5 avril 1956 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 44, Stockerstrasse, CH-8002 Zurich;

Jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 42.230 à la fonction de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*Pour Fincer Lussemburgo S.A.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009119300/28.

(090143187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Rahmqvist International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.122.

—  
*Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 9. Juli 2009*

- Herr Philippe STANKO, geboren am 15. Januar 1977 in Wittlich (Deutschland), geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg wird an Stelle von Frau Cynthia Schwickerath mit Wirkung zum 9. Juli 2009 als Verwaltungsmittglied kooptiert. Sein Mandat läuft somit mit der Vollversammlung im Jahr 2015 aus.

- Herr François LANNERS geboren in Mersch (L) am 3. Oktober 1948, privatansässig in 57A, route d'Arlon, L-7513 Mersch wird als Vorsitzender des Verwaltungsrats ernannt. Er hat dieses Amt bis zum Ende seines Verwaltungsratsmandates inne.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 juillet 2009*

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, né à Wittlich (Allemagne) le 15 janvier 1977, demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Cynthia Schwickerath. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Monsieur François LANNERS, employé Privé, né à Mersch (L) le 3 octobre 1948, demeurant au 57A, route d'Arlon, L-7513 Mersch est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui aura lieu l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

RAHMQVIST INTERNATIONAL S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009119305/26.

(090143169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 148.035.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 4 September 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**1. Corporate form and Name.**

This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.**

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate)

think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

#### **4. Duration.**

The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that



representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

#### **9. Powers of the managers.**

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

#### **10. Representation.**

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

#### **11. Agent of the managers.**

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

### **16. Dissolution and Liquidation.**

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and

- Mr Enzo Guastaferrri, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgium, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

"Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 septembre 2009.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **1. Forme et Nom.**

Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

## 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## 3. Objet.

L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

#### **4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

#### **9. Pouvoirs des gérants.**

Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

## **10. Représentation de la société.**

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

- 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
- 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
- 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

## **11. Agent des gérants.**

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **15. Distribution des parts.**

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **16. Dissolution et Liquidation.**

La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

#### **17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription et Libération*

"Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.", prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg;
  - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Enzo Guastaferrri, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10528. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009119258/509.

(090143415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Tradition Eurobond, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.608.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 23 mars 2009, que:

- Monsieur Robin Houldsworth et Monsieur Victor Troch ont démissionné de leurs postes d'administrateurs au Conseil d'Administration,

- Monsieur Carsten Salewski a été révoqué de son poste d'administrateur,

- Monsieur Jacques Barthel, demeurant à L-3334 Hellange, 11, rue de Crauthem, né à Luxembourg, le 6 avril 1958, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

- Madame Brigitte JAKOB, demeurant à D-54239 Fisch, In Eimert 2, née à Saarburg (D), le 30 janvier 1967, a été nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015,

- l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Jacques Barthel et Madame Brigitte Jakob.

Fait à Munsbach, le 24.07.2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jacques BARTHEL / Brigitte JAKOB

Référence de publication: 2009119260/22.

(090143422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Tradition Eurobond, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.608.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mars 2009*

Il résulte des résolutions prises que:

- Monsieur Jacques BARTHEL, demeurant à L-3334 Hellange, 11, rue de Crauthem, né à Luxembourg, le 6 avril 1958 et Madame Brigitte JAKOB, demeurant à D-54239 Fisch, In Eimert 2, née à Saarburg (D), le 30 janvier 1967, ont été nommés administrateurs-délégués de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 et auront tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par leurs signatures individuelles.

- que Monsieur Carsten SALEWSKI et Monsieur Victor TROCH ont été révoqués de leur poste d'administrateurs-délégués.



Fait à Munsbach, le 24.07.2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jacques BARTHEL / Brigitte JAKOB

Référence de publication: 2009119262/18.

(090143432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**FM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Abris Holdings 1).**

**Capital social: EUR 30.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.624.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Abris Holdings 1", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 25th day of January 2008, inscribed on May 25, 2008 in section B number 136.624 on the Luxembourg Trade Register trade register section, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 759 March 28, 2008, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 25 day of March 2008, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1170 on May 14, 2008, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 28 day of October 2008, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 572 on March 16, 2009, whose articles of association have been amended by deed enacted on the 12 day of March 2009, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 929 on May 4, 2009.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "FM Holdings S.à r.l."

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Abris Holdings 1" into "FM Holdings S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is FM Holdings S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Abris Holdings 1", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.624, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 759 du 28 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu le 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1170 du 14 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu le 28 octobre 2008, public au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 572 du 16 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte reçu le 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1170 du 4 mai 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "FM Holdings S.à r.l."

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Abris Holdings 1" en "FM Holdings S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "FM Holdings S.à r.l.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Rachel UHL, Hubert JANSSEN, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34470. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009119365/95.

(090143474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Griven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.021.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 août 2009:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luciana SALA de son poste d'administrateur de catégorie A.
2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A:
  - Monsieur Romano A. RHEINBERGER, né le 21 mars 1964 à FL- Triesen, demeurant professionnellement à FL- 9494 Schaan, Felbaweg, 10 P.O. Box 943, Liechtenstein,
 et aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
  - Madame Luisella MORESCHI, née le 27 octobre 1957 à B- Beloeil, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
  - Madame Frédérique VIGNERON, née le 05 novembre 1973 à B- Stavelot, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
3. L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204, Strovolos, P.C. 2018, Nicosia Chypre.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03 août 2009.

Pour GRIVEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2009119357/23.

(090143546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Munitor Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 148.046.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „FORTUNAE S.P.F.“ mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, welche durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom heutigen Tage (Urkunde Nummer 32.834) gegründet wurde, hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Manfred MÜLLER, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Flurweg 14 (Deutschland);
- Herr Patrick MÜLLER, Kaufmann in der Grundstücks- und Wohnungswirtschaft, wohnhaft in D-66117 Saarbrücken, Dornierstrasse 8 (Deutschland).

Vorbenannte Erschienene, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "MUNITOR REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxembourg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxembourg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet wer-

den, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung an Immobilien-Projektentwicklungen in Europa, welche entwicklungsfähige Grundstücke im Bestand halten und die Projektentwicklung hierfür mitgestalten.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euro (EUR 31,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet wie dies durch die folgenden Generalversammlungen beschlossen wird.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 11.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

*Kapitalzeichnung*

Die gesamten eintausend (1.000) Aktien wurden durch FORTUNAE S.A., vorgenannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf eins (1), diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate des einzigen Verwalters und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.

3.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Patrick MÜLLER, Kaufmann in der Grundstücks- und Wohnungswirtschaft, geboren in Neunkirchen (Deutschland), am 13. August 1975, wohnhaft in D-66117 Saarbrücken, Dornierstrasse 8 (Deutschland).

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, RCS Luxemburg B 25.797.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2530 Luxemburg, 4A, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Erschienenen zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Manfred Müller, Patrick Müller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 août 2009. LAC / 2009 / 34588. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. September 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009119243/171.

(090143665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

*Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 20 août 2009*

1. Démission de Monsieur Xavier SAUDREAU en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Xavier SAUDREAU, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 20 août 2009.

2. Cooptation de Madame Thouraya JARRAY en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU.

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de constitution du 1<sup>er</sup> août 2006, le Conseil d'administration décide de coopter, Madame Thouraya JARRAY, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris-La Défense, France, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU, avec effet au 20 août 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009119229/20.

(090143303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Hazon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 136.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 août 2009 que:

Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119219/14.

(090143171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Nivak, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.687.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 mai 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline STEIN, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Sylviane COURTOIS, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- la société MAZARS, commissaire aux comptes, avec son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119382/20.

(090143170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.176.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 8 septembre 2009 que:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Director

Référence de publication: 2009119388/18.

(090143067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.732.

*Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 20 août 2009:*

1. Démission de Monsieur Xavier SAUDREAU en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Xavier SAUDREAU, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration avec effet au 20 août 2009.

2. Cooptation de Madame Thourava JARRAY en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU.

Conformément aux prescriptions des l'articles 21 et 22 des Statuts coordonnés du 8 août 2005, le Conseil d'administration décide de coopter, Madame Thourava JARRAY, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris-La Défense, France, aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU, avec effet au 20 août 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009119230/22.

(090143305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Octopuz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 92.238.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 août 2009 que:

Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119218/14.

(090143165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 58.034.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 17 juin 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Tomasz CHENCKZE de son poste d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Maciej DROZD, né le 31 mars 1965 à Varsovie (Pologne), résidant au ul Szamocin 9A, 02-003 Varsovie, Pologne, au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009118024/18.

(090141726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.